

Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Objectif Crédit Flexible (FCP) FIA soumis au droit français Code ISIN Part A : FR0011490655 - Part M : FR0011490671 Ce FIA est géré par Lazard Frères Gestion SAS

Objectif et politique d'investissement

- Classification du FIA :** Diversifié
- Objectif de gestion :** L'objectif de gestion vise à réaliser, sur la durée de placement recommandée de 2 ans minimum, une performance nette de frais faiblement corrélée aux marchés de taux et de crédit. Afin de parvenir à cet objectif, l'équipe de gestion sélectionnera principalement des gérants développant des stratégies flexibles sur les marchés de taux et de devises. L'objectif de volatilité annualisée anticipée du FCP est de 2 à 3%. Compte tenu de son objectif de gestion, il n'existe pas d'indicateur de performance de référence pertinent pour ce FCP. Cependant la performance du Fonds pour être comparée a posteriori avec le taux Eonia capitalisé majoré de 1,5%.
- Politique d'investissement :** Le FCP pourra investir :
 - jusqu'à 100% de l'actif net en cumul dans des OPCVM (de droit français ou étranger), des fonds d'investissement à vocation générale, des fonds professionnels à vocation générale, s'ils investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC et dans des fonds d'investissement étrangers respectant les 2 critères de l'article R214-34 du Comofi,
 - jusqu'à 30% maximum de l'actif net en cumul dans des placements collectifs de droit français, des FIA établis dans un autre Etat membre de l'Union Européenne, et des fonds d'investissement respectant les 4 critères de l'article R 214-13 du Comofi ; le FCP peut également investir son portefeuille à hauteur de 10% maximum de l'actif net dans des parts ou actions d'OPC visés à l'article R214-32-19 du Comofi.

Les fonds sous-jacents sont qualifiés de flexibles puisque la directionnalité de leurs portefeuilles est variable, leurs gestions s'exercent au travers de positions acheteuses et vendeuses (sur des titres vifs et des dérivés), sur toutes les zones géographiques (y compris les pays émergents), sur tous types de dettes, toutes qualités de crédit (y compris des titres à caractère spéculatifs) et toutes devises (y compris des devises émergentes). Le FCP ne cherchera pas à suivre ou répliquer la performance d'un indice. Description des stratégies :

Styles de stratégie	Fourchettes d'allocation
Directionnelle	0 à 100%
Relative	0 à 100%

Stratégie directionnelle : Stratégie ayant pour finalité de profiter des hausses des marchés de taux, de crédit et devises et protéger le capital dans les périodes de baisse. Dans cette optique, les gérants vont associer des positions acheteuses (constitués de titres ayant un potentiel de hausse) et des positions vendeuses (constitués de titres ayant un potentiel de baisse), avec un biais directionnel, avec la possibilité de faire varier selon les scénarios économiques l'exposition aux marchés.

Stratégie de valeur relative : Cette catégorie regroupe les stratégies d'arbitrage exploitant des écarts de prix (entre des instruments financiers présentant des caractéristiques similaires) afin de capter la dispersion des titres entre eux. Les gérants cherchent à limiter l'exposition de leurs portefeuilles aux marchés de taux, de crédit et de devises (contrairement aux fonds directionnel) et ce par l'association de positions acheteuses et de positions vendeuses. Ces derniers peuvent recourir à des leviers importants. Ces stratégies seront donc privilégiées en cas d'anticipation de récession pour réduire l'exposition directionnelle du fonds au marché. L'exposition globale au risque actions est de 10% maximum de l'actif net (en incluant le delta des obligations convertibles exclusivement détenues par les OPC composant l'actif du FCP).

Le FCP peut également investir jusqu'à 100% de son actif net dans des OPCVM monétaires, monétaires court terme, de droit français ou étrangers ou en titres de créances négociables d'émetteurs publics ou privés notés investment grade (c'est-à-dire notées AAA à BBB chez Standard Poor's) ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion. Pour ce qui concerne les titres de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place une analyse du risque de crédit et les procédures nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder ou les conserver. La société de gestion ne recourt pas mécaniquement aux notations des agences de notation mais privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

Le FCP peut utiliser des futures sur devises, des options sur devises, des swaps de change et du change à terme (négociés sur des marchés réglementés, organisés ou négociés de gré à gré) pour couvrir le portefeuille au risque de change. Le FCP peut aussi avoir recours à des futures sur taux, des options sur taux, des swaps de taux (négociés sur des marchés réglementés, organisés ou négociés de gré à gré) pour couvrir certains investissements au risque de taux.

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

- Durée de placement recommandée :** Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 2 ans.
- Faculté de rachat :** les ordres sont exécutés conformément au tableau figurant ci-dessous :

J-1 ouvré	Jour d'évaluation (J)	J+1 ouvré	J+3
Centralisation avant 12h00 des ordres de souscription et de rachat	Valorisation du FCP	Calcul et communication de la VL	Règlement des souscriptions et des rachats

Profil de risque et de rendement



Explication de l'indicateur et ses principales limites :

L'exposition essentiellement aux instruments de taux explique le classement du FCP du FCP dans cette catégorie.

Les données historiques utilisées pourraient ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

Rien ne garantit que la catégorie affichée demeure inchangée, et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le capital n'est pas garanti.

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : il représente le risque éventuel de dégradation de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du FCP.

Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'une contrepartie (dans la cadre de transactions de gré à gré) l'empêchant d'honorer ses engagements envers le FCP.

L'impact des techniques telles que des produits dérivés est le risque d'amplification des pertes du fait du recours à ce type d'instrument financier.

Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus. La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact significatif sur la valeur liquidative de votre FCP.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

* Les chiffres communiqués se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en juin 2015. Ces chiffres peuvent varier d'un exercice à l'autre.

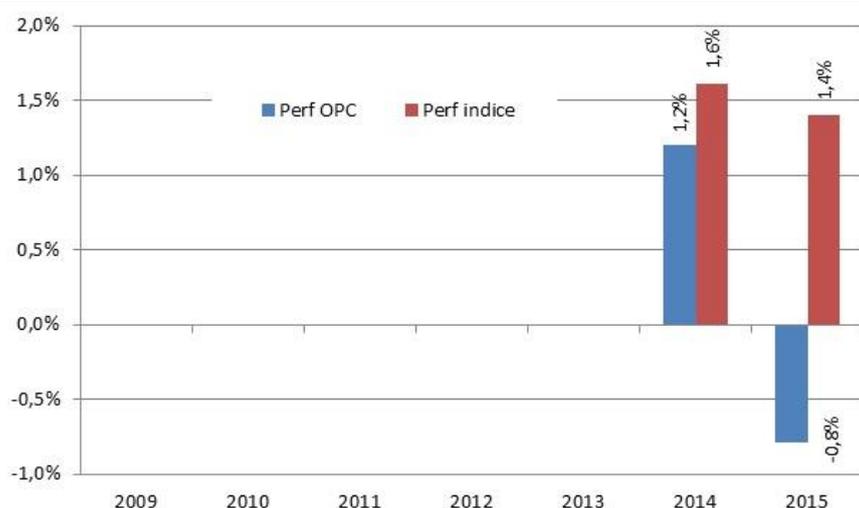
Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement	
Frais d'entrée	Part A : 2% TTC maximum Part M : Néant
Frais de sortie	Parts A et M : Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	Part A : 1,89%* de l'actif net Part M : 1,59%* de l'actif net
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de sur performance	Uniquement sur la part A. 20% maximum de la performance du FCP supérieure à Eonia (capitalisé) + 1.5%. Les frais de performances seront plafonnés à 1% de l'actif net par an. Montant de la commission de surperformance facturé au titre du dernier exercice : 0.00%

La description comprend les frais directs et indirects

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de ce FCP.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP, lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes.
- Les performances sont calculées après déduction des frais prélevés par le FCP.
- Année de création du FCP : 2013
- Devise : Euro
- La part A a été choisie pour le calcul des performances

Informations pratiques

- **Nom du dépositaire** : Société Générale
- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FCP** : Le prospectus du FCP, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de **Lazard Frères Gestion SAS** – 25, rue de Courcelles – 75008 Paris.
- **Lieu et modalités de communication de la valeur liquidative** : La valeur liquidative est communiquée quotidiennement sur internet : www.lazardfreresgestion.fr et par affichage dans les locaux de **Lazard Frères Gestion SAS**.
- **Catégorie de parts** : La part A a été retenue pour la présentation des performances du FCP.
- **Lieu et modalités d'obtention des informations sur les autres catégories de parts du FCP qui sont commercialisées dans le même Etat membre** : Lazard Frères Gestion, 25 rue de Courcelles 75008 Paris - Relations Extérieures – Du lundi au vendredi de 9h à 17h – Tel : 01 44 13 01 79
- **Fiscalité** : selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention de parts ou actions peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La responsabilité de **Lazard Frères Gestion SAS** ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP. Ce FCP est agréé par l'Etat français et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. **Lazard Frères Gestion SAS** est agréée par l'Etat français et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **26 février 2016**.